



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

Algerie

Question écrite n° 3591

### Texte de la question

M Willy Dimeglio appelle l'attention de M le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères, sur la situation scolaire des enfants français, doubles nationaux ou non, installés en Algérie, suite à la récente révision des accords d'Evian par l'Algérie. Il lui demande quelles dispositions ont été envisagées en ce qui concerne le lycée Descartes d'Alger et si les mesures seront prises par la France en ce qui concerne la construction d'un éventuel lycée à vocation internationale.

### Texte de la réponse

Reponse. - A la demande des autorités algériennes, exprimée depuis le mois de juin 1987, nous avons effectivement mis à leur disposition le lycée Descartes d'Alger. Les enfants français et étrangers qui devaient y être scolarisés à la rentrée 1988 sont installés dans l'établissement qui a été mis à notre disposition par les autorités algériennes. Il s'agit du lycée Mustapha-Khalef, ensemble de bâtiments modernes, bien situé sur un site aéré, et où d'importants travaux d'aménagement ont été faits pendant l'été. La rentrée scolaire 1988, bien que légèrement décalée, s'y est très bien passée. En ce qui concerne les enfants issus de couples mixtes franco-algériens, ceux-ci sont, pour les autorités algériennes, Algériens en Algérie. En dépit des démarches répétées et pressantes du Gouvernement français, ces enfants n'ont pu obtenir de dérogation des autorités algériennes pour s'inscrire dans les établissements français en Algérie. Nous nous sommes employés à aplanir au maximum les difficultés que pouvaient connaître les enfants touchés par cette mesure, par la mise en place d'une filière algérienne bilingue à vocation internationale, à laquelle nous apportons un important appui pédagogique, notamment par la mise à disposition d'une soixantaine de professeurs.

### Données clés

**Auteur :** [M. Dimeglio Willy](#)

**Circonscription :** - Union pour la démocratie française

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 3591

**Rubrique :** Politique extérieure

**Ministère interrogé :** affaires étrangères

**Ministère attributaire :** affaires étrangères

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 10 octobre 1988, page 2766